

**ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES PUPILLES
DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU LOIRET**

ADPEP 45



COMPTE ADMINISTRATIF

**POLE DE COMPETENCE ET
DE PRESTATIONS EXTERNALISEES**

PCPE - 2024

ADPEP 45
25 boulevard Jean Jaurès
CS 15615
45056 ORLÉANS CEDEX 1

POLE DE COMPETENCE ET
DE PRESTATIONS EXTERNALISEES
21 avenue Gay Lussac
45800 Saint Jean de BRAYE

I. Ressources humaines

Indicateurs communs	2024
<i>Nombre de postes vacants</i>	0
<i>Taux d'absentéisme</i>	0
<i>Taux de rotation du personnel</i>	20%
<i>Nombre de professionnels ressources par thématiques (CNIA, polyhandicap, TND...) permettant le transfert de savoirs</i>	0
<i>Nombre d'apprentis ou de contrats de professionnalisation</i>	0
<i>Taux de professionnels ayant bénéficié d'une action de formation en lien avec l'utilisation des outils numériques</i>	0

Commentaires : le taux de rotation du personnel mentionné est directement lié à l'arrivée d'un nouveau directeur adjoint de Pôle en charge du PCPE.

Hormis le poste de directeur de Pôle, il n'y a pas eu de mouvement au sein de l'équipe du PCPE. Les salariés en place sont impliqués dans le service et ont à cœur de bien effectuer leur travail. Les réunions d'équipe ont lieu une fois par semaine et une fois par mois, une rencontre a lieu avec la chargée de pilotage du dispositif « Une Réponse Accompagnée Pour Tous ». Des temps d'analyse des pratiques mensuels sont en place, ces temps sont indispensables pour cette équipe particulièrement exposée à des situations qui peuvent avoir un fort impact émotionnel.

En termes de formation, les professionnels du PCPE ont participé à des journées sur les thèmes suivants :

- Repérage, évaluation et soutien aux aidants (2 référents de parcours + cheffe de service) ;
- Pouvoir d'agir des personnes en situation de handicap (2 référents de parcours + cheffe de service) ;
- Soignons nos mots (2 référents de parcours) ;

- Référent de l'intervention par les pairs en ESMS (1 référent de parcours) ;
- Sensibilisation au comportement tyrannique de l'enfant et de l'adolescent (1 référent de parcours) ;
- Formation INS (2 référents de parcours)

II. Activité et accompagnement des personnes

Indicateurs communs	2024
<i>Taux de projets intégrant une évaluation (fonctionnelle, éducative, technique, ...)</i>	100%
<i>Nombre de professionnels ayant suivi une action de sensibilisation à la démarche PéVA</i>	0
<i>Part des PAP réalisés dans le DUI</i>	NC

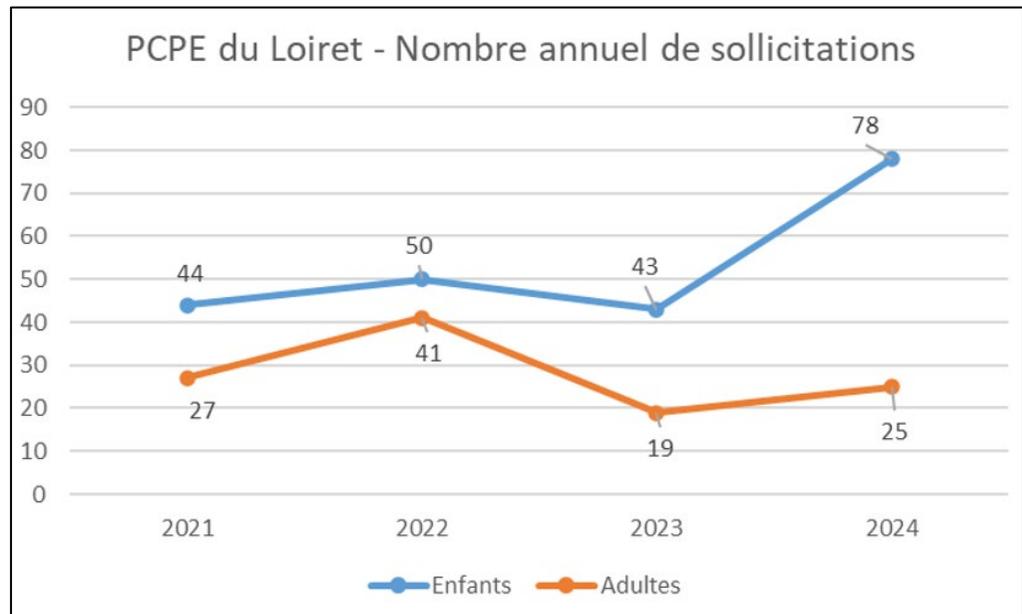
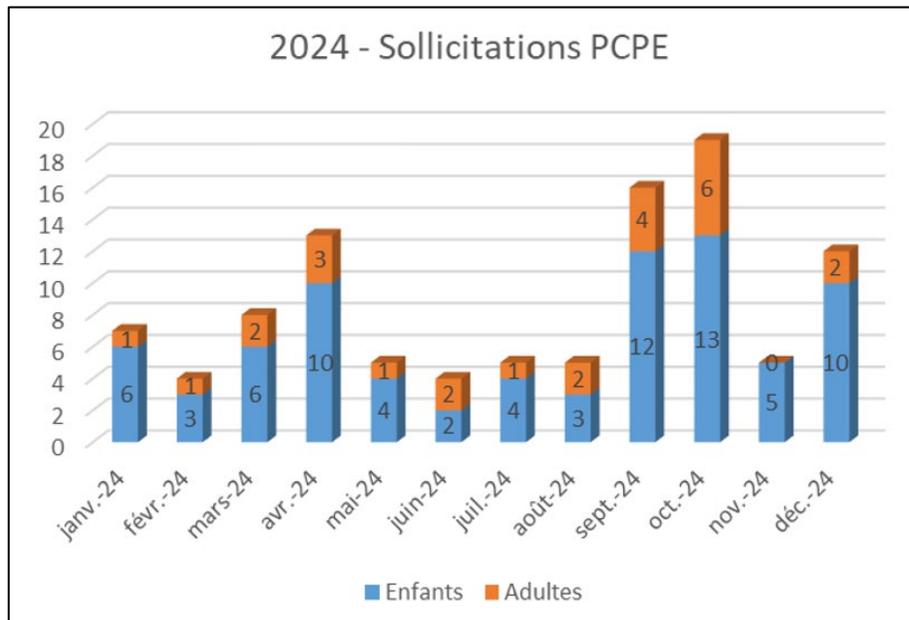
Indicateurs spécifiques	2024
<i>Taux des personnes accompagnées travaillant ou ayant intégré le milieu ordinaire</i>	0

Sollicitations :

En 2024, nous notons une augmentation de 66% des sollicitations. Cette augmentation s'explique en partie par :

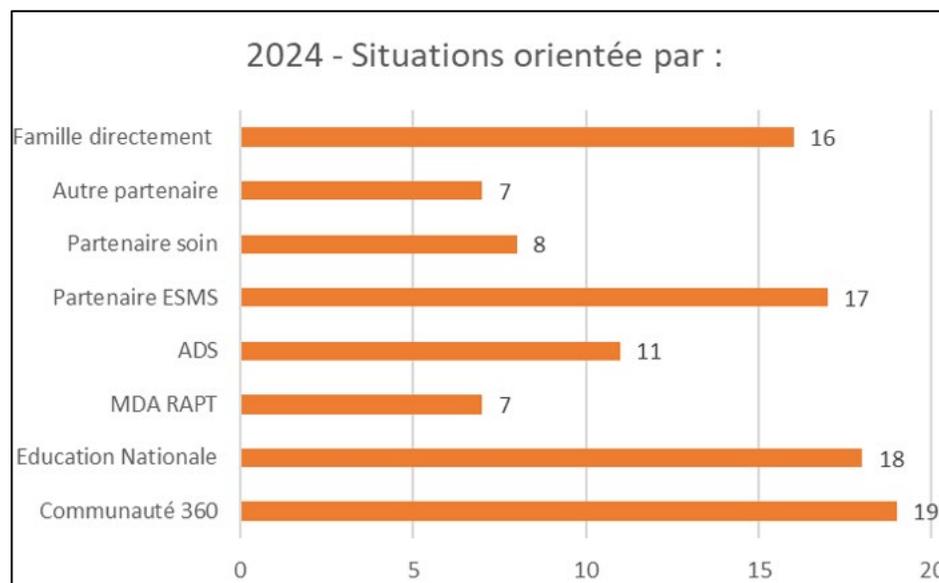
- Une meilleure identification du PCPE par les partenaires du territoire et notamment les Agences Départementales de la Solidarité ;
- Le déploiement de la Communauté 360, concourant à un meilleur repérage des situations en rupture ou risque de rupture de parcours.

On constate également un écart qui se creuse entre le nombre de sollicitations enfants/adolescents et le nombre de sollicitations adultes.



Comme l'année dernière également, le PCPE du Loiret a été plusieurs fois sollicité au cours de l'année 2024 par des familles ayant emménagé dans le département en cours d'année. Ce changement de lieu de domiciliation a alors été générateur de rupture totale de parcours (médico-social et soin), alors que l'enfant bénéficiait précédemment d'une prise en charge globale.

Nous pouvons enfin préciser que le PCPE du Loiret a été sollicité à plusieurs reprises pour soutenir le parcours de vie d'enfants issus d'un parcours migratoire et arrivés récemment en France avec souvent, un seul parent auprès d'eux.

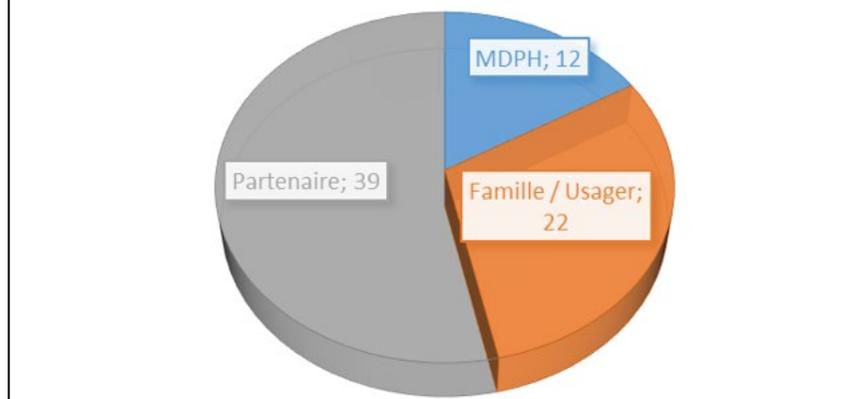


File active :

La file active annuelle compte 73 situations dont :

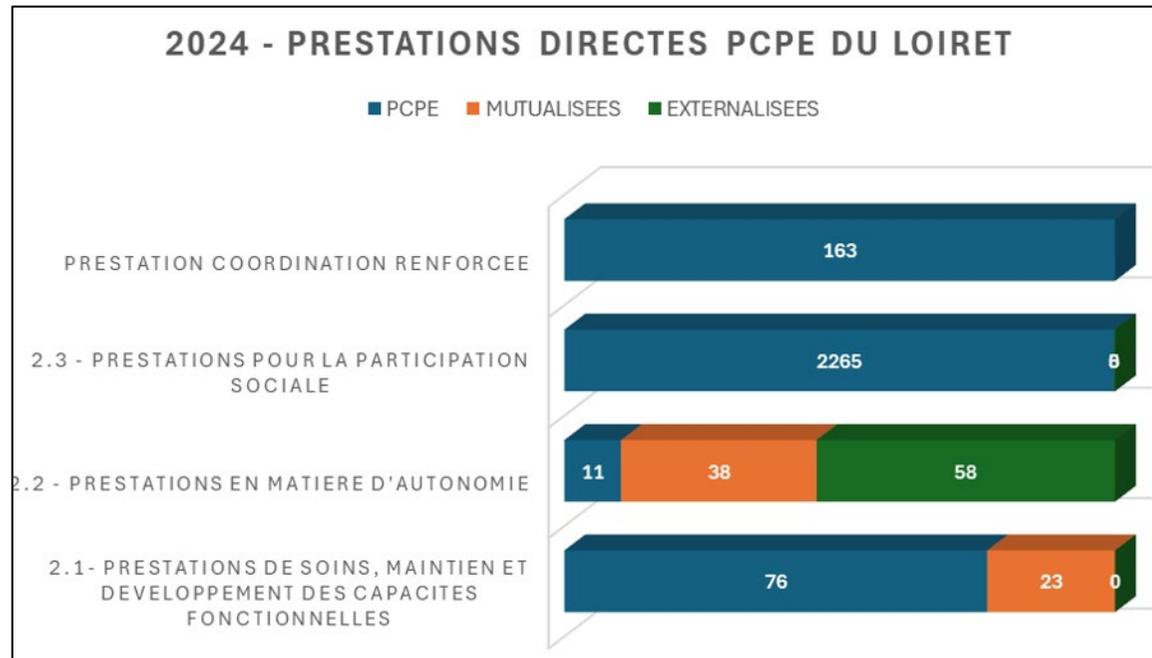
- 16% des situations ont été adressées par la MDPH : ce chiffre est en diminution par rapport aux années précédentes et peut en partie s'expliquer par le fait que l'équipe du PCPE a par ailleurs été fortement sollicité en direct par des partenaires et des familles ;
- Près de 42% des situations avaient un diagnostic « Autisme et autre TED » en déficience principale. D'une année à l'autre, il est systématiquement constaté qu'une majorité des situations orientées vers PCPE du Loiret présentent des Troubles du Spectre Autistique sévères, entravant l'inclusion en milieu ordinaire et générant ainsi des ruptures de parcours.
- Près de 56% des situations sont âgées entre 6 et 15 ans, soit d'âge école élémentaire ou collège. Ce constat est à analyser en corrélation avec le précédent, à savoir que la plupart des enfants et adolescents accompagnés par le PCPE du Loiret présentent des troubles ne permettant plus, ou très peu, les temps d'inclusion scolaire en école ordinaire. Ces enfants et adolescents sont tous en attente de place en ESMS, souvent depuis plusieurs années.

2024 - ORIGINE DES SOLLICITATIONS EN FILE ACTIVE



S'agissant des prestations délivrées :

Le PCPE n'a pas financé de prestations de soins pour la réalisation de bilans notamment mais a pris en charge des prestations en matière d'autonomie (via des interventions directes d'éducateurs libéraux pour 2 adultes et 4 enfants) et pour la participation sociale (coûts du transport lié à la mise en œuvre de stage). D'autre part, le Pôle a mobilisé les monitrices-éducatrices de l'Equipe mobile ASTUS pour 8 situations.



III. Participation et consultation de la personne accompagnée

- CVS et autres formes de participation

Date de la dernière élection	Non concerné
Nombre de réunions	Non concerné
Dates des réunions	Non concerné

Le PCPE n'est pas directement concerné par la mise en œuvre des actions permettant la participation de la personne à son accompagnement pour plusieurs raisons. Tout d'abord le Pôle agit principalement comme un coordinateur entre les différents professionnels impliqués dans l'accompagnement de la personne. La participation active de la personne à son accompagnement est encouragée bien sûr, mais les actions concrètes sont menées par des professionnels mobilisés par le PCPE, et non par le PCPE lui-même. Enfin, Le PCPE propose des interventions provisoires en attendant une solution adaptée.

Indicateurs communs	2024
<i>Part des professionnels formés à l'autodétermination</i>	100%
<i>Part des usagers formés à l'autodétermination</i>	0
<i>Part des représentants légaux formés à l'autodétermination</i>	0

IV. Qualité et évaluation

- Actions mises en place pour l'amélioration continue

Type d'instance	COFIL associatif	COFIL Qualité structure	Autres instances abordant la démarche qualité (démarche évaluation)
Nombre de séances	2024 : 1 (réunion lancement)	0	-

La cheffe de service a participé à des groupes de travail au niveau national, et au niveau régional, les rencontres trimestrielles avec les équipes PCPE des autres départements se sont tenues en février, juin, octobre et décembre 2024. Ces rencontres se sont déroulées selon l'organisation suivante :

- Demi-journée consacrée à des temps d'échanges et de partages par dispositif
- Demi-journée réunissant les équipes des dispositifs PCPE et C360 avec présentation d'un partenaire ou thématique de travail commune.

Toutefois, l'arrivée d'un Directeur Adjoint de Pôle sur le dispositif en octobre 2024 va permettre de mettre en place les outils et les actions liées à la démarche qualité. Toutefois, le PCPE du Loiret étant en lien avec les autres PCPE de la région,

- Travaux relatifs aux évaluations.

L'évaluation HAS prévue à l'horizon 2026 au sein de l'association est une opportunité pour le PCPE car dans le cadre de la mise de la démarche qualité, le dispositif pourra bénéficier de la dynamique associative.

	Reçues	Traitées
Nombre de plaintes et réclamations	0	0
Nombre d'évènements indésirables	0	0
Nombre d'évènements indésirables graves	0	0
Nombre d'évènements indésirables graves liés aux soins	0	0

Indicateurs communs	2024
<i>Part des professionnels de l'accompagnement formés à l'évolution du public accueilli</i>	0
<i>Part des professionnels ayant participé à une sensibilisation aux RBPP</i>	0
<i>Taux de personnes ayant participé à des sessions d'analyse des pratiques</i>	100%

V. Partenariats et ouverture vers l'extérieur

Indicateurs spécifiques	2024
<i>Nombre de conventions de stage en milieu ordinaire de travail (dont PMSMP)</i>	0

En 2024, le PCPE du Loiret a continué d'aller à la rencontre des partenaires du territoire afin de présenter les missions et champ d'intervention du dispositif. Le PCPE comptabilise ainsi 13 rencontres partenariales, dont notamment :

- 3 auprès de partenaires du secteur sanitaire ;
- 4 auprès de partenaires du droit commun ;
- 6 auprès de partenaires du milieu spécialisé.

En termes de convention, le PCPE a formalisé son partenariat avec :

- Des professionnels libéraux pour des interventions éducatives
- L'Equipe Relais Handicaps Rares pour structurer les modalités de coopération.

Concernant les liens avec la MDA, les rencontres mensuelles avec la chargée du pilotage de la « Réponse Accompagnée Pour Tous » ont été maintenues, avec toujours pour objectif de faire le point sur l'accompagnement des situations suivies et informer sur les sollicitations reçues.

VI. Synthèse et perspectives

- Synthèse du rapport d'activité 2024 :

- Le constat général relatif aux situations accompagnées par le PCPE du Loiret est que celles-ci sont majoritairement dans l'attente d'une prise en charge en ESMS
- L'un des faits marquants de l'année 2024 est l'augmentation importante du nombre de sollicitations, comparativement aux années précédentes, avec notamment +66% de sollicitations entre 2023 et 2024.
- L'offre de soin du territoire reste cette année encore insuffisante au regard des besoins identifiés :
 - Délais d'attente parfois longs pour accéder à une prise en charge en CMP ;
 - Prises en charge en pédopsychiatrie prenant fin souvent aux 12 ans de l'enfant, alors que le relais avec la psychiatrie adulte ne débute pas avant l'âge de 16 ans (soit 4 ans sans relais de soins en psychiatrie hormis en libéral quand cela est possible) ;
 - Manque de disponibilités des professionnels libéraux, notamment pour des bilans et/ou suivis en orthophonie ;
 - Délais d'attente (12 à 18 mois) pour accéder à un accompagnement par la PCO ou pour la réalisation de bilans auprès du CDAA et du CRA.

- Perspectives 2025 :

- Déploiement de la mission 2 pour l'accompagnement des situations critiques : dont la complexité de la prise en charge génère pour les personnes concernées des ruptures de parcours et dans lesquelles l'intégrité, la sécurité de la personne et/ou de sa famille sont mises en cause.
- Etablie une démarche qualité en profitant de la dynamique liée à l'évaluation HAS.

Le rapport consolidé réalisé par la cheffe de service du dispositif qui a permis de réaliser ce rapport d'activité est annexé au compte administratif du PCPE.